

ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

Les techniques d'identification des risques

L'INSPECTION



Pour éliminer ou contrôler les risques de lésions professionnelles, il faut pouvoir les identifier et bien les situer. Dans cette optique, une technique comme l'inspection en milieu de travail peut s'avérer fort utile. Troisième d'une série de sept, cette fiche présente l'inspection. Elle définit les différents types

d'inspection qu'une organisation peut mettre en place, en décrit les avantages et répond aux questions permettant l'élaboration d'une procédure, étape préalable et essentielle à l'application d'une activité comme l'inspection.

LES TECHNIQUES D'IDENTIFICATION DES RISQUES

Inspection en milieu de travail

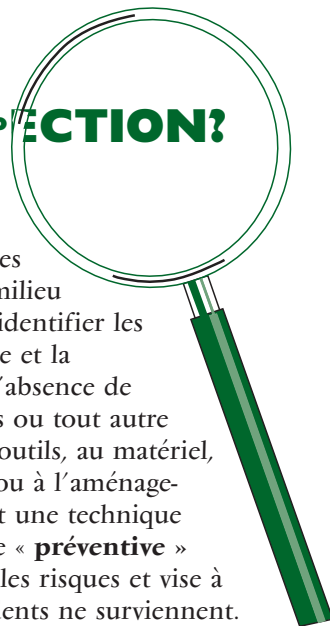
Compilation et analyse des statistiques

Analyse de la sécurité des tâches

Enquête et analyse des accidents

QU'EST-CE QUE L'INSPECTION?

L'inspection est un ensemble d'activités qui recherche de façon systématique les anomalies pouvant se retrouver dans un milieu de travail. Elle permet ainsi d'identifier les dérogations aux normes, l'usure et la dégradation de l'équipement, l'absence de méthodes de travail sécuritaires ou tout autre risque relié aux machines, aux outils, au matériel, aux tâches, à l'environnement ou à l'aménagement des lieux. L'inspection est une technique d'identification des risques dite « **préventive** » parce qu'elle tente d'identifier les risques et vise à les corriger **avant** que les accidents ne surviennent. Son but est d'éliminer les lésions professionnelles.



POURQUOI FAIRE DE L'INSPECTION?

La mise en place d'un système d'inspection entraîne plusieurs avantages pour une organisation.

Elle permet :

- l'élimination des lésions professionnelles
- la détection :
 - de l'usure et de la détérioration des équipements
 - de l'absence, l'inefficacité ou le non-respect d'une procédure de travail
 - des risques communs à plusieurs départements
 - du non-respect des mesures de sécurité
- la diminution des pertes matérielles et financières
- l'amélioration de la qualité des services
- l'implication des travailleurs et des gestionnaires en santé et sécurité
- la démonstration de l'importance que la direction accorde à la santé et à la sécurité de ses travailleurs

L'INSPECTION, EST-CE POUR NOUS?

Dans mon organisation,

OUI NON

1. Y a-t-il des équipements qui risquent de provoquer un accident ou une maladie?
2. Y a-t-il des tâches qui risquent de provoquer un accident ou une maladie?
3. Y a-t-il des équipements critiques utilisés par plusieurs travailleurs?
4. Y a-t-il des réseaux ou des équipements qui nécessitent un entretien régulier?
5. Y a-t-il des équipements, des machines ou des outils dont la vérification est réglementée?
6. Y a-t-il des outils, des équipements, de la machinerie qui pourraient ne pas être conformes aux normes?
7. Y a-t-il des problèmes liés à la tenue des lieux?
8. Y a-t-il des risques à la santé et à la sécurité qui pourraient nous avoir échappé?
9. Y a-t-il des équipements de sécurité et d'urgence inadéquats ou non fonctionnels?
10. Y a-t-il des équipements qui peuvent s'user et dont la condition peut se détériorer?



| | |
|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Si vous avez répondu OUI à au moins une de ces questions, c'est que l'inspection peut vous être utile.

QUELLES FORMES PEUT PRENDRE L'INSPECTION?

Il existe différents types d'inspection. Il y a

- l'inspection **non planifiée** : identification spontanée des risques;
- l'inspection **planifiée** : démarche structurée constituée généralement par 4 étapes : la préparation, la réalisation, le rapport et le suivi des recommandations. Les inspections planifiées peuvent être classées selon l'endroit où elles s'effectuent et le type de risques recherchés (voir figure 1).

FIGURE 1 : LES TYPES D'INSPECTION PLANIFIÉE

| | GÉNÉRALE | SPÉCIFIQUE |
|---------------------------|---------------------|---------------------------|
| Risques particuliers | INSPECTION RÉSEAU | INSPECTION PONCTUELLE |
| Tous les types de risques | INSPECTION GÉNÉRALE | INSPECTION DÉPARTEMENTALE |

Les différents types d'inspection sont complémentaires. Elles ont leurs objectifs et leur mode de fonctionnement respectifs. Un bon système d'inspection comprend plusieurs types d'inspection.

L'INSPECTION PONCTUELLE

L'inspection ponctuelle vise à identifier les risques liés à une pièce, un équipement ou une tâche en particulier comme, par exemple, la vérification avant départ.

| | |
|-------------------|---|
| QUI? | Selon le cas, par : <ul style="list-style-type: none"> • l'opérateur • le contremaître • le service de maintenance |
| QUOI? | <ul style="list-style-type: none"> • les éléments susceptibles de briser • le respect des normes de sécurité |
| QUAND? | <ul style="list-style-type: none"> • avant l'utilisation d'un équipement à risques (ex. : équipement de levage) • avant la réalisation d'une tâche critique (ex. : espace clos) • lors de l'installation d'un nouvel équipement • lors du suivi de l'application d'un correctif |
| COMMENT? | En utilisant : <ul style="list-style-type: none"> • une liste de points à inspecter ou • un aide-mémoire |
| LE RAPPORT | Remis au : <ul style="list-style-type: none"> • superviseur • service de maintenance • CSS |
| LE SUIVI | Fait par : <ul style="list-style-type: none"> • le superviseur du service concerné, ou • le CSS, ou • le coordonnateur en sst |



Inspection ponctuelle

L'INSPECTION DE TYPE RÉSEAU

L'inspection de type réseau cherche à identifier les risques liés à une famille d'équipements, tels que le réseau électrique, les équipements de premiers soins et de premiers secours, les équipements de levage, etc.

| | |
|-------------------|---|
| QUI? | Par un spécialiste |
| QUOI? | Toutes les composantes du réseau qui risquent de présenter des défauts ou des points de non-conformité |
| QUAND? | Selon un calendrier qui respecte : <ul style="list-style-type: none"> • la vitesse de dégradation du réseau et/ou • la réglementation |
| COMMENT? | En utilisant un grille d'inspection détaillée |
| LE RAPPORT | Remis au : <ul style="list-style-type: none"> • service de maintenance • directeur de l'établissement • CSS |
| LE SUIVI | Fait par : <ul style="list-style-type: none"> • le spécialiste ayant réalisé l'inspection, ou • le CSS, ou • le coordonnateur en sst |

L'INSPECTION DÉPARTEMENTALE

L'inspection départementale vise à identifier, dans un *département*, un atelier, un service ou un secteur particulier, tous les types de risques pouvant s'y retrouver.

| | |
|-------------------|---|
| QUI? | Par le superviseur accompagné d'un travailleur |
| QUOI? | Tous les types de risques reliés à : <ul style="list-style-type: none"> • l'aménagement des lieux • la machinerie, les outils, les équipements • l'environnement • les matières dangereuses • les méthodes et l'organisation du travail • les équipements de sécurité et d'urgence • etc. dans tout le service |
| QUAND? | Selon les besoins : <ul style="list-style-type: none"> • 1 fois/jour, ou • 1 fois/semaine, ou • 1 fois/mois |
| COMMENT? | En utilisant : <ul style="list-style-type: none"> • une grille énumérant tous les éléments à inspecter, ou • un aide-mémoire |
| LE RAPPORT | Remis au : <ul style="list-style-type: none"> • directeur du service • service de maintenance • CSS |
| LE SUIVI | Fait par : <ul style="list-style-type: none"> • le superviseur ayant fait l'inspection, ou • le CSS, ou • le coordonnateur en sst |



L'INSPECTION GÉNÉRALE

L'inspection générale est la plus complète de tous les types d'inspection et la plus longue. Elle identifie tous les risques dans toute l'organisation. Elle permet :

- de sensibiliser la direction aux différents risques présents dans l'organisation;
- de démontrer l'importance que la direction accorde à la prévention;
- d'évaluer les autres types d'inspection;
- de mesurer les écarts entre les différents services;
- de déceler des risques oubliés ou de vérifier des secteurs qui n'ont pas été inspectés à d'autres occasions, comme la cafétéria, le stationnement, etc.

| | |
|-------------------|--|
| QUI? | Par une équipe paritaire de personnes <ul style="list-style-type: none"> • membres de la direction • membres du CSS • coordonnateur en sst • superviseur et travailleur dans leur département respectif |
| QUOI? | Tous les types de risques reliés à : <ul style="list-style-type: none"> • l'aménagement des lieux • la machinerie, les outils, les équipements • l'environnement • les matières dangereuses • les méthodes et l'organisation du travail • les équipements de sécurité et d'urgence • etc. dans toute l'organisation |
| QUAND? | Selon la taille et la culture de l'organisation <ul style="list-style-type: none"> • 1 fois/année, ou • plus fréquemment |
| COMMENT? | En utilisant : <ul style="list-style-type: none"> • une grille énumérant tous les éléments à inspecter, ou • un aide-mémoire |
| LE RAPPORT | Remis au : <ul style="list-style-type: none"> • directeur de l'organisation • service de maintenance • CSS |
| LE SUIVI | Fait par : <ul style="list-style-type: none"> • les membres du CSS ayant participé à l'inspection |



COMMENT IMPLANTER UN SYSTÈME D'INSPECTION?

1^{re} étape

Lorsqu'une organisation désire mettre en place un système d'inspection, la première question qu'elle doit se poser est la suivante : quels sont mes besoins en matière d'inspection? ou en d'autres mots : que devrais-je inspecter?

2^e étape

Par la suite, il faut procéder à l'élaboration de la ou des procédures d'inspection, afin de s'assurer d'une démarche structurée et uniforme. Qui fait quoi? Quand? Comment?

3^e étape

Nous sommes maintenant prêts pour réaliser les inspections. À cette étape, les outils d'inspection doivent être disponibles. Plusieurs sources d'informations peuvent nous inspirer pour développer nos listes de vérification ou nos aide-mémoire. Par exemple : la réglementation, les recommandations des fournisseurs, les employés, les registres d'accidents, l'expérience avec les bris d'équipement, etc.

4^e étape

Finalement, il faut assurer le suivi des recommandations et procéder à l'évaluation de l'activité afin de vérifier si les mesures ont bien été mises en place et si les objectifs visés ont été atteints.

Conclusion

La mise en place d'un système d'inspection amène de nombreux avantages. Néanmoins, il faut rester conscient qu'à court terme certains impacts non souhaités, comme l'augmentation de la charge de travail du service d'entretien ou la nécessité d'investir certaines sommes d'argent, peuvent survenir. Cependant, on constatera déjà, à moyen terme, que les impacts non souhaités se traduisent par des avantages qui justifient grandement l'investissement.

Réalisation : Michèle Bérubé, conseillère, APSAM
mberube@apsam.com 2004

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Remerciements : L'APSAM remercie l'arrondissement Montréal-Nord pour les photos.

Nota : Bien que cette fiche ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu ou des produits ou services mentionnés. Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, qui peuvent amener à adapter le contenu. Toute reproduction d'un extrait de cette fiche doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.

Pour communiquer avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « affaires municipales » : Région de Montréal : (514) 849-8373
De partout au Québec : 1 800 465-1754 <http://www.apsam.com>

